

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/12/2016**

Date d'affichage : **08/12/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Manuel REQUIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIR : Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSTENTE : Maria de Fatima FIANDINO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La Commune dispose d'un bien immobilier, cadastré section AO 524, d'une surface de 568 m², situé à l'angle du boulevard Michelet et du passage du Cœur. La collectivité l'avait acquis conformément à un acte notarié signé les 8 et 9 Décembre 1993 par devant Maître CONDROYER, notaire à Cogolin.

La parcelle accueille pendant quelques années des constructions modulaires installées provisoirement dont l'usage était destiné à recevoir des associations ou des gendarmes pour les renforts estivaux.

Cette pratique n'est plus aujourd'hui d'actualité et cette parcelle est devenue une friche, servant régulièrement de dépôt d'ordures.

A défaut d'usage public, il est envisagé de céder ce foncier à un promoteur qui projette d'y réaliser une résidence seniors.

N° 2016/249

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE AO 524 SISE
BOULEVARD MICHELET**

CM 15/12/2016

N° 2016/249

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE AO 524 SISE
BOULEVARD MICHELET**

Ainsi, au regard de ces éléments, préalablement à la cession future de ce bien dont les modalités devront faire l'objet d'une délibération, il est proposé de constater la désaffectation puis de déclasser la parcelle AO 524 d'une surface de 568 m².

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de constater la désaffectation de la parcelle AO 524 ;
- d'approuver le déclassement de la parcelle AO 524.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 23 POUR - 8 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).



Le Maire,

Marc Étienne LANSADE
Marc Étienne LANSADE